

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] . . : consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Marie Gueneuc

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 14:19

Mme La Préfète, Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes : - implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000" - Émission de HAP hors réglementation - pollution des sols, de l'eau , des zones humides - impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés) -impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique. Mr.mme gueneuc chagnon

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : jeanne gmail

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 14:32

Mme La Préfète,

En tant que citoyenne, je suis indignée de savoir que vous soutenez le projet l'implantation d'une usine Colas à Miniac Morvan, un des rares lieux encore protégés des grandes infrastructures polluantes dans notre région.

C'est pourquoi je m'oppose à l'implantation de cette usine, pour les raisons suivantes :

- son implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "Natura 2000"*
- les émission de HAP hors réglementation*
- la pollution des sols, de l'eau, des zones humides*
- son impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- son impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Je vous remercie par avance de votre attention et souhaite vivement que vous usiez de votre pouvoir pour stopper ce projet.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Jeanne FOUREL

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Non à la pollution au HAP sur le site des bords de rance

De : Com-prog Plage

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 15:06

Bonjour,

Nous sommes dans la mouise...

Une usine de fabrication de bitume s'implante à miniac Morvan, juste à côté de pleudihen. Tout près de la rance, des animaux, des poissons, des zones humides, tout près des habitants aussi.

Tout un dossier démontre que l'usine colas en projet est immense et complètement démesuré. L'usine ne peut pas s'implanter dans une zone si proche d'une zone protégée " natura 2000".

Nous sommes contre la destruction de nos emplois, non à la pollution aux particules HAP, non à la consommation démesurée d'eau et le rejet dans la baie du Mont St Michel.

Et enfin non à la contamination du site qui a autre vocation que de polluer l'atmosphère de nos 3 grandes villes Dinan, St Malo, Dinars.

Les vendredis plages

----- Message original -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] contestation usine colas

De : nathy raffegau

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 15:29

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Nathalie Raffegau

Envoyé depuis l'application Mail Orange

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : hardoin lucie

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 15:33

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Bien cordialement,
Lucie Hardoin

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET]

De : mireille lorre

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 16:14

| Je ne veux pas de la Societe colas enrobé a Miniac Morvan pour raison de pollution

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Laurence RENOUARD

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 16:39

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Renouard Laurence.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : JTurbin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 17:19

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Respectueuses salutations,

Jérôme Turbin

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Yvon GUILLON

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 18:01

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Yvon Guillon

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : michel pommeret

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 18:41

AVIS DÉFAVORABLE

VU, les lois en vigueur, Ces usines à enrobage bitume et hydrocarbures sont en effet contraires à :

- la loi sur l'eau, priorité : l'eau potable, priorité 2 : le bon état des milieux, et seulement priorité 3 : l'eau économique (dans laquelle s'inscrit cette usine), article L214-1code de l'environnement
- au code de l'environnement
- au principe de précaution, zone en risque submersible, rejets dans les eaux pluviales et proximité de cours d'eau en connexion avec L'estuaire de la Rance, elle-même en connexion avec l'océan (La commune de Miniac-Morvan est concernée par le Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM) du Marais de Dol approuvé le 25 aout 2016.)
- au droit à vivre et travailler dans un environnement sain

- VU, les risques de nature technologiques d'explosions, d'incendies (base de données Aria risques d'accidents technologiques MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET SOLIDAIRE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI Réf. : RC***** / ""Base de données ARIA - État au 31/07/2018 Accidentologie des centrales d'enrobés Rubrique 2521)
- VU, les pollutions de l'air, sol, mer qu'une telle installation rejette, particules cancérigènes, risques sur la santé publique et celles des salariés, dans un périmètre minimum de 2.5 kms autour de tels projets ,
- VU la climatologie et les vents dominants,
- VU, les travaux du Professeur André Picot, Toxicologue :
 - VU, le documentaire « Bitume, la part d'ombre » pour l'émission « envoyé spécial », 2015 Sarah OULTAF
 - VU, le documentaire « Les routes du silence » production: TACT Production - Nezha Drissi-Cohen Réalisation: Jean-Luc Cohen, Arnaud Jouve, Louis Bastin

À travers l'exemple de la toxicité du bitume, ce film donne à voir les mécanismes de la prévention des maladies professionnelles et en particulier les cancers professionnels, ainsi que la complexité du processus de reconnaissance de ces maladies. Il s'agit ici de rendre compréhensibles les obstacles et les difficultés qui entravent l'amélioration d'une réglementation pour un travail donné.

- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés de l'ARS,
- Vu, les nombreux documents et rapports techniques de vulnérabilité sur les zones humides et les milieux aquatiques, risques submersions marines
- VU, aucune étude sur les risques en cas de tempêtes et évènements climatologiques, aléas en cas de catastrophes naturelles
- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés l'INAO concernant les activités agroalimentaires, primaires, et les risques sur les labels ou signes officiels de qualité contrôlés (Label rouge, IGP, AB, etc) telles que l'agriculture ou les cultures marines, la pêche, ostréiculture et conchyliculture,
- VU, que pas de consultation du Comité Régional de Conchyliculture à notre connaissance
- VU les impacts possibles sur les activités thermalismes et thalasso thérapies
- VU, les impacts possibles et risques sur la zone Natura 2000, La Zone de Protection Spéciale (ZPS – Natura 2000 Directive Oiseaux) de la "Baie du Mont Saint Michel" (FR2510048) se trouve à environ 800 m au Nord du projet,
- VU, le Marais de la Mare de Saint Goulban" (530006073) la plus proche du secteur d'étude se trouve à 1,3 km au Nord,
- VU, la zone humide "Baie du Mont Saint Michel" (FR7200009) protégée par la convention RAMSAR se trouve à 500 m au nord du projet,
- VU, la proximité avec d'autres entreprises et leurs salariés, et notamment agroalimentaires, incompatibles avec ce type d'installations polluantes,
- VU, l'impact sur les activités touristiques, immobilières, et l'image sur ce territoire
- VU que les études d'impact ne sont pas réalisées, ni financées par des bureaux d'études indépendants avec « autocontrôles », très peu de suivis et de contrôles effectifs par la suite,
- VU le peu d'information au public et les manières dont sont autorisées puis « suivies » et « contrôlées » ces installations,
- VU l'actualité récente de l'explosion de Lubrizol à Rouen et de la « gestion » de cette catastrophe...

- Considérant être en toute légitimité et en droit pour le faire,

Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ces installations afin de protéger la santé des populations riveraines et plus lointaines en cas d'accidents incendies, explosions, de protéger l'économie locale, des entreprises à proximité mais aussi maritimes et agricoles qui subiront les rejets polluants eau air sol et dont les produits agroalimentaires ont une vocation à se retrouver sur les tables en national et international, ainsi qu'à protéger l'image touristique de votre/notre environnement en appliquant les lois en vigueur et le principe de précaution.

Pour faire valoir ce que de droit,

Cordialement.

Michel Pommeret

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] non à l'implantation de la Société Colas

De : Folligné

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 01/02/2020 19:01

Non à la pollution de l'air , de la baie du Mt St Michel , de la Rance pour les générations futur, ne prenez pas cette horrible décision. Nous sommes dans un site hyper sensible .

Cordialement

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] stop au meurtrier de la nature

De : jerome bocle

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 01/02/2020 19:27

De noter comme objet : *consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST*"

Et de noter que vous êtes contre, soit avec vos propres mots, soit avec le modèle que je propose ci-dessous :

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Boclé jerome.

Stop au projet qui tue la bio diversité stop au pollueur.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Opposé à la construction de l'usine d'enrobé Colas à Miniac Morvan

De : franck.raffegeau

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 19:46

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public. Société Colas centre ouest

De : CHARIEAU PATRICK

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 01/02/2020 19:59

Madame, Monsieur,

Nous sommes opposés au projet repris ci-dessus qui va polluer et défigurer l'environnement local et aura des répercussions sur une zone géographique non négligeable.

Cette usine va rejeter des polluants et des fumées dans l'atmosphère, va consommer excessivement les ressources telles que l'eau, et créer des nuisances notamment visuelles et olfactives inacceptables.

Ce projet est incompatible dans une zone de préservation de la nature et de la création du parc naturel de la rance soit une zone de préservation écologique.

Il y a fort à craindre que ce type d'activité génèrera des maladies respiratoires aux habitants et fasse disparaître ou fuir les espèces animales ou la flore locales.

Les particuliers se voient contraints de respecter de nombreuses mesures écologiques pour la préservation de la rance.(installation d'évacuation des particuliers très réglementée notamment)

Il n'y a donc aucune cohérence et une forte contradiction à insérer ce type d'usine dans un tel site.

Nous sommes donc fortement opposés à l'implantation de cette usine à moins de 10 km de notre habitation.

Nous sommes attachés à notre environnement et ne souhaitons pas le voir disparaître.

Sylvie et Patrick Charieau

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Opposition à la construction de l'usine d'enrobé sur la commune de Miniac Morvan

De : Isabelle LE COUEDIC

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 20:14

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Isabelle LE COUEDIC.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public "SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Isabelle LE COUEDIC

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 20:22

Mme La Préfète,

Je m 'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Isabelle LE COUEDIC

Envoyé depuis l'application Mail Orange

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : franck.raffegau

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 20:24

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Merci de prendre acte de mon opposition.

Cordialement.

Franck raffegau

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Non au pollution

De : Tango Brioche

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 21:31

Bonjour madame la préfète, votre attention est importante je vous demande de refuser le projet colas central à bitume à Miniac-Morvan du faite que cette unité va détruire un environnement écologique ci protéger et qu'au final cette structure apportera des cancers et autres maladie voir même incurable j'espère pouvoir vous faire confiance pour cette décision très importante

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : david gavard

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 01/02/2020 21:56

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- Implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- Pollution des sols, de l'eau, des zones humides*
- Impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- Impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de Rance et de son activité touristique.*

David Gavard.